

OBSERVATOIRE

Analyse de la typologie des
jeunes reçus dans les résidences
Habitat Jeunes de la

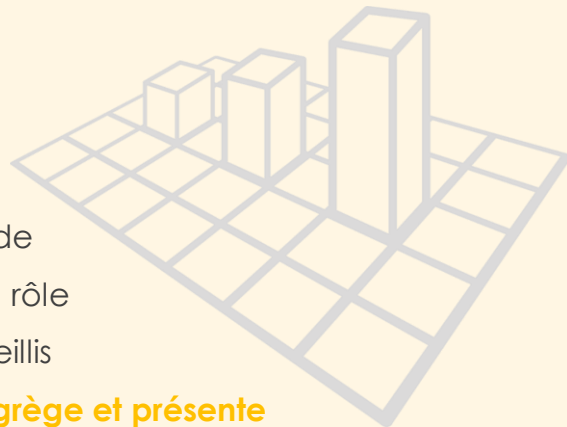
Manche



Données
2017



Introduction – Méthodologie



En tant que **tête de réseau régionale** en matière de logement des jeunes, l'URHAJ Normandie tient un rôle déterminant dans l'observation des publics accueillis à diverses échelles. Pour ce faire, elle **recueille, agrège et présente les données disponibles chaque année** dans la base statistique des dossiers verts de l'UNHAJ.

Remplies par les structures elles-mêmes de manière régulière et systématique, ces données permettent :

- D'analyser les **attributs** et **particularités** des populations présentes dans les résidences,
- De **suivre l'évolution** des tendances,
- De veiller au **juste équilibre** entre les populations accueillies,
- De **caractériser** et de **typer** les territoires,
- D'identifier des **besoins** ou des **problématiques** spécifiques.

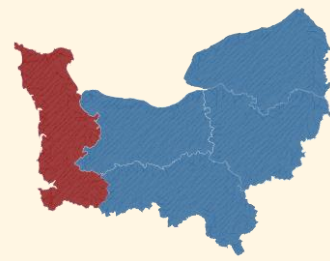
Dans la mesure où un temps de traitement doit être respecté (renseignement des données de chaque structure et vérification/consolidation des bases par les services de l'UNHAJ), l'observatoire ne peut être réalisé que sur **les données de l'année n-1, voire n-2** selon les délais et aléas.

Les observatoires ne présentent que des **résultats lissés** afin de mettre en lumière des problématiques globales et de ne pas inciter la comparaison entre les structures.

Les **données des CLLAJ et Services Logement ne sont pas prises en compte** dans ce document. Un observatoire dédié sera prochainement mis en œuvre, davantage adapté à leurs problématiques et à leur réalité opérationnelle.

Indice de lecture : les **données** et **clés de lectures** essentielles **2017** sont indiquées en bleu, leurs **évolutions** vis-à-vis des **données 2016** sont représentées en rouge.

Introduction – Données démographiques du département de la Manche



Source : Insee, RP. 2015



✓ Population totale de la Manche en 2015 : **499 824 habitants.**

✓ Évolution annuelle de la population entre 2010 et 2015 : **0,02 % par an.**



✓ Nombre de jeunes de 14 à 29 ans en 2015 : **75 486.**

✓ Taux d'évolution annuel des 15-29 ans entre 2010 et 2015 : **- 0,9 % par an.**



✓ Part des jeunes de 14 à 29 ans dans la population totale en 2015 : **15,1%**

✓ La moyenne régionale étant de **17.2%** en 2015.

✓ En 2015, la Manche a un indice de jeunesse inférieur à 1 (= **76,4**. En 2009, il était équivalent à **88,6**). Autrement dit, le rapport entre les moins de 20 ans et les personnes de plus de 60 ans a tendance à se creuser ces dernières années.

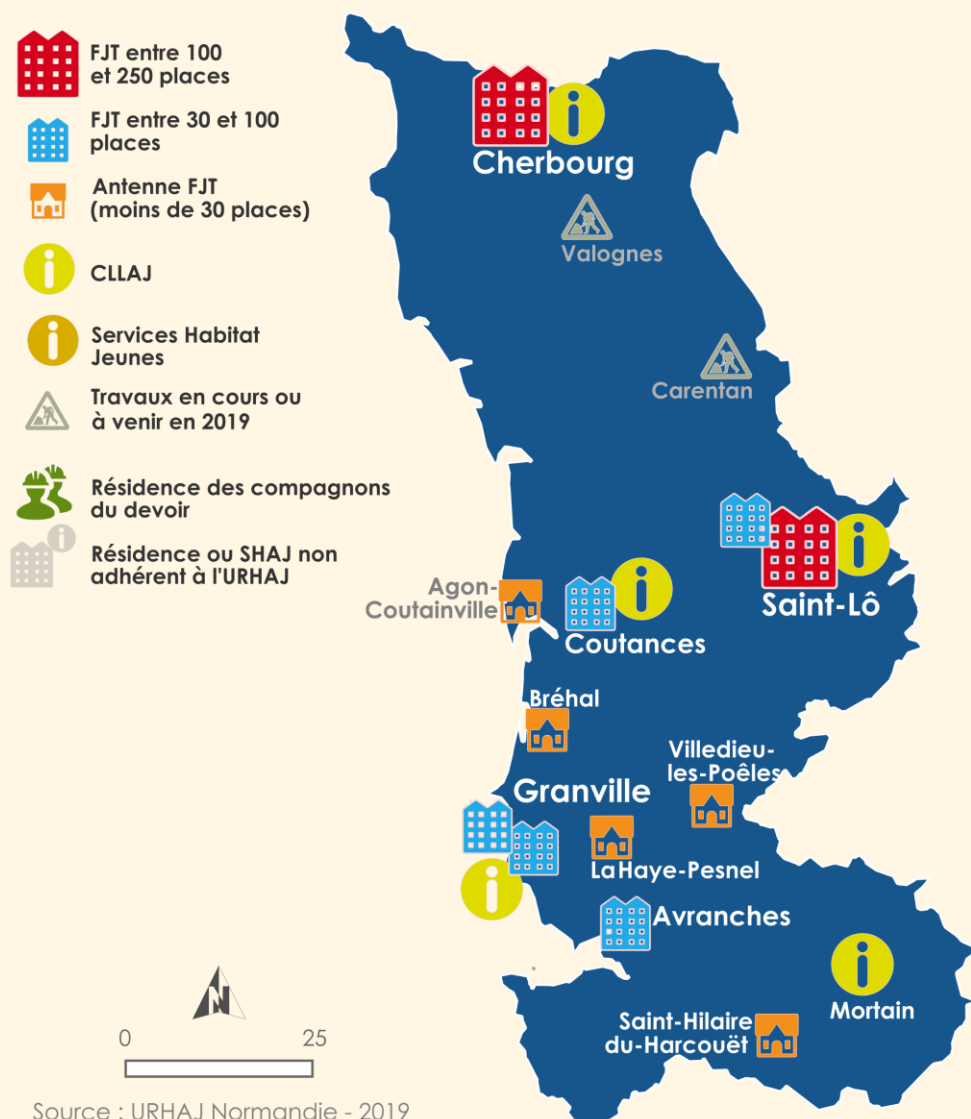
✓ Sur le département en 2015, **16% des jeunes** sont non insérés au sens de l'Insee (ni en emploi, ni scolarisés).

✓ En 2017, **11 955** jeunes âgés de 16 à 24 ans bénéficient d'au moins une aide de la CAF.



Introduction – Le réseau dans le département de la Manche

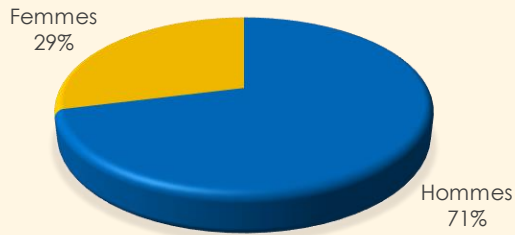
- **1 774 jeunes** ont été accueillis dans les résidences en 2017 (→ depuis 2016).
- Les jeunes restent en moyenne légèrement moins de **6 mois et demi** dans la structure (→ depuis 2016).
- Le taux d'occupation moyen des résidences s'élève à **86%** en 2017 (↑ de **5 points** depuis 2016).
- **271 369**, c'est le nombre de nuitées réelles pour les places FJT en 2017.
- Le réseau Habitat Jeunes manchois propose plus de **845 lits** répartis dans **757 logements** pour les moins de 30 ans.



- **91%** de l'offre Habitat jeunes se traduit par des logements de type collectifs (résidence avec au minimum une salle de vie collective).
- Le réseau emploie **103 ETP** pour assurer la fonction socio-éducative sur les territoires.

1. POPULATION

1.1. Population ayant séjourné dans les structures au cours d'une année

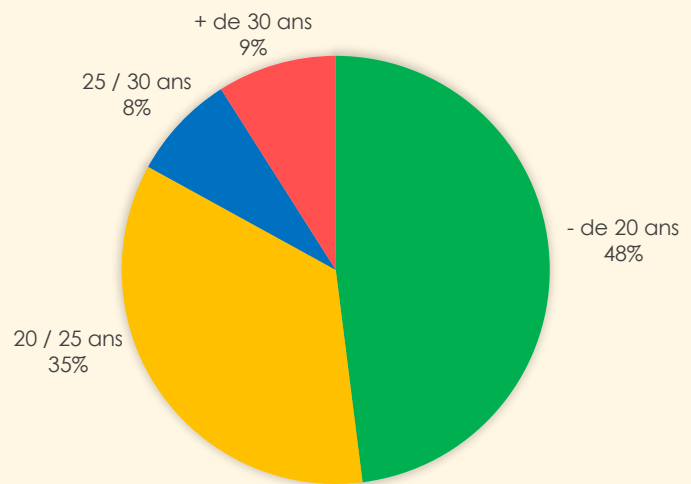


Un tiers des jeunes reçus sont des femmes (↓ 2 points depuis 2016).

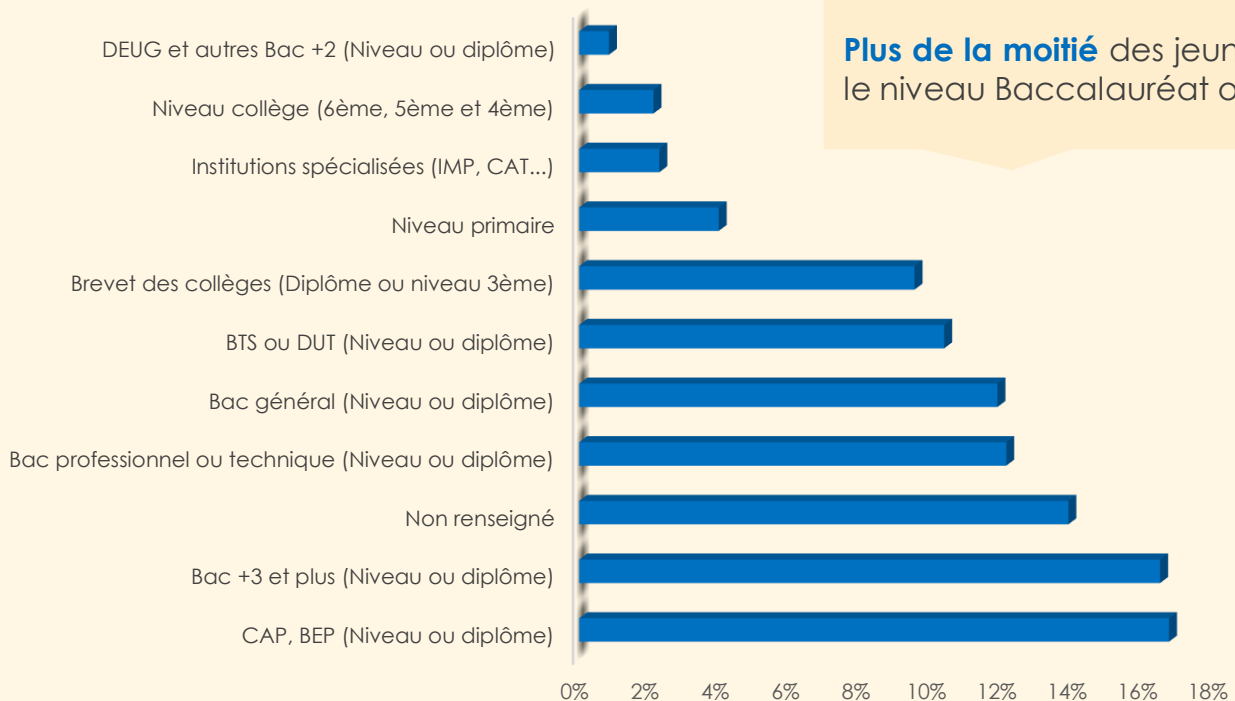
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

2.1. L'âge des jeunes reçus

Huit jeunes reçus sur dix ont entre 18 et 25 ans (**peu/pas d'évolution** depuis 2016).



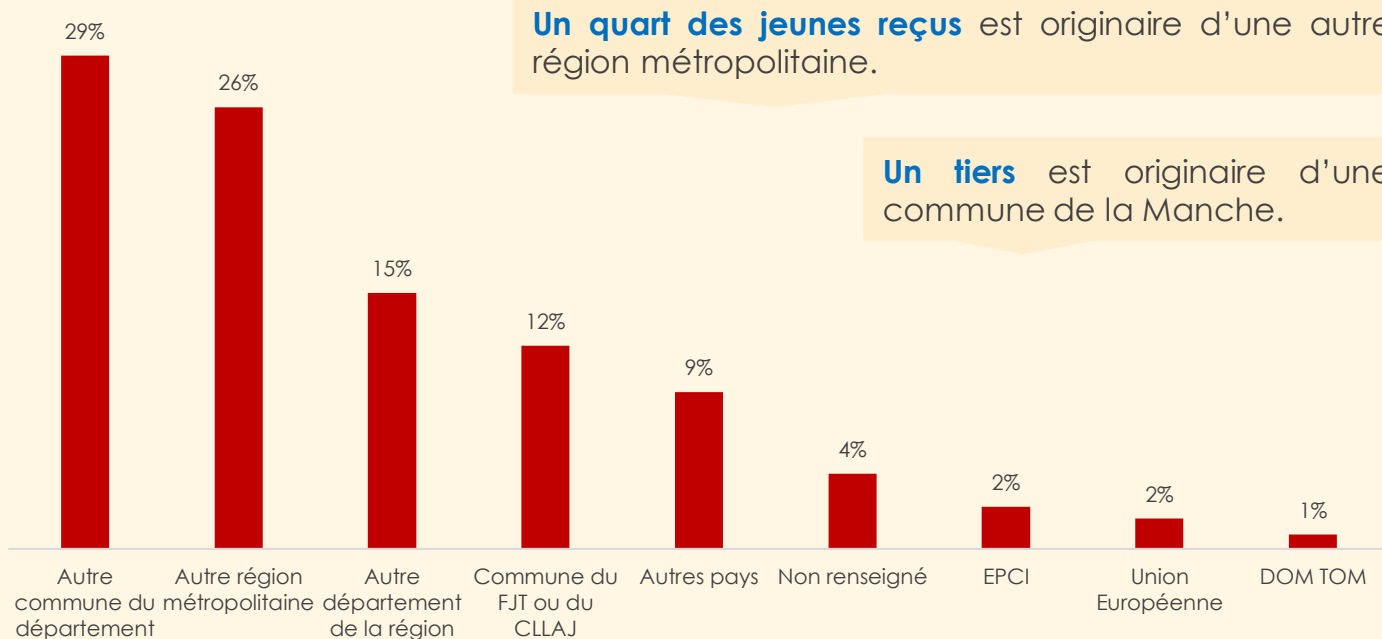
2.2. Le niveau scolaire des jeunes reçus



Plus de la moitié des jeunes reçus a le niveau Baccalauréat ou plus.

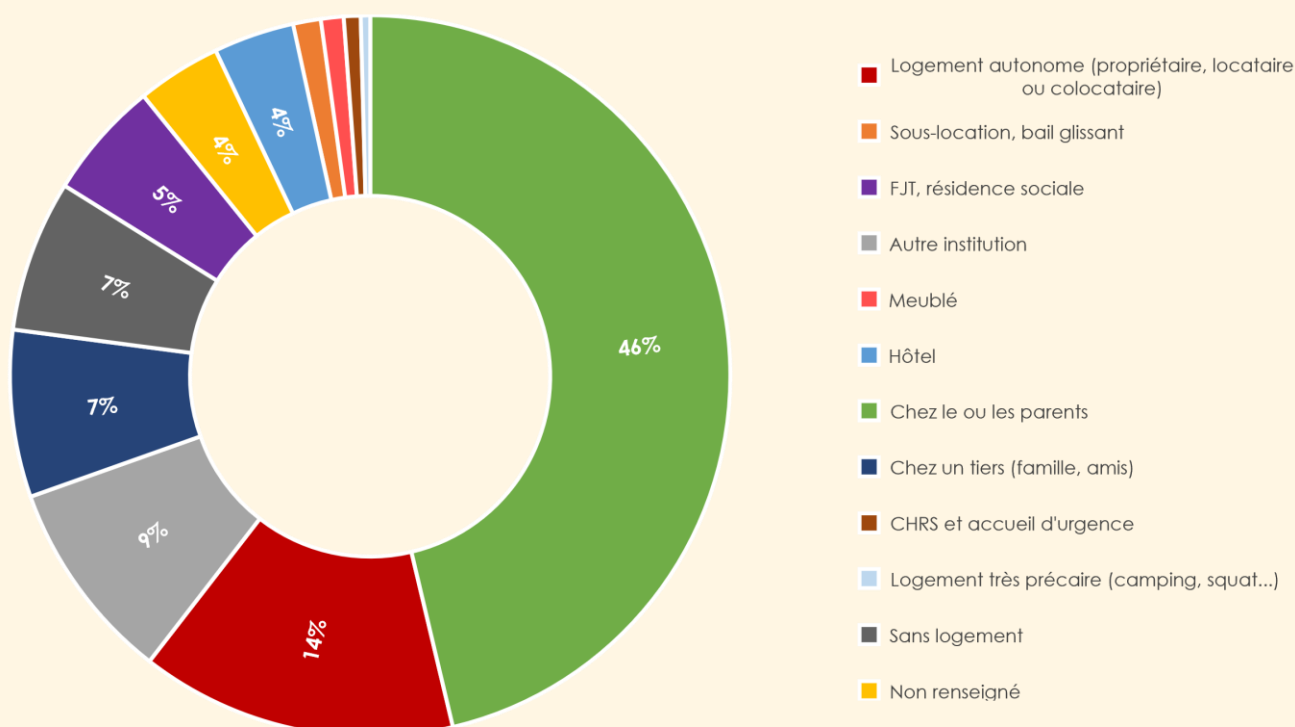
3. SITUATIONS ANTÉRIEURES DES RÉSIDENTS

3.1. Origine résidentielle

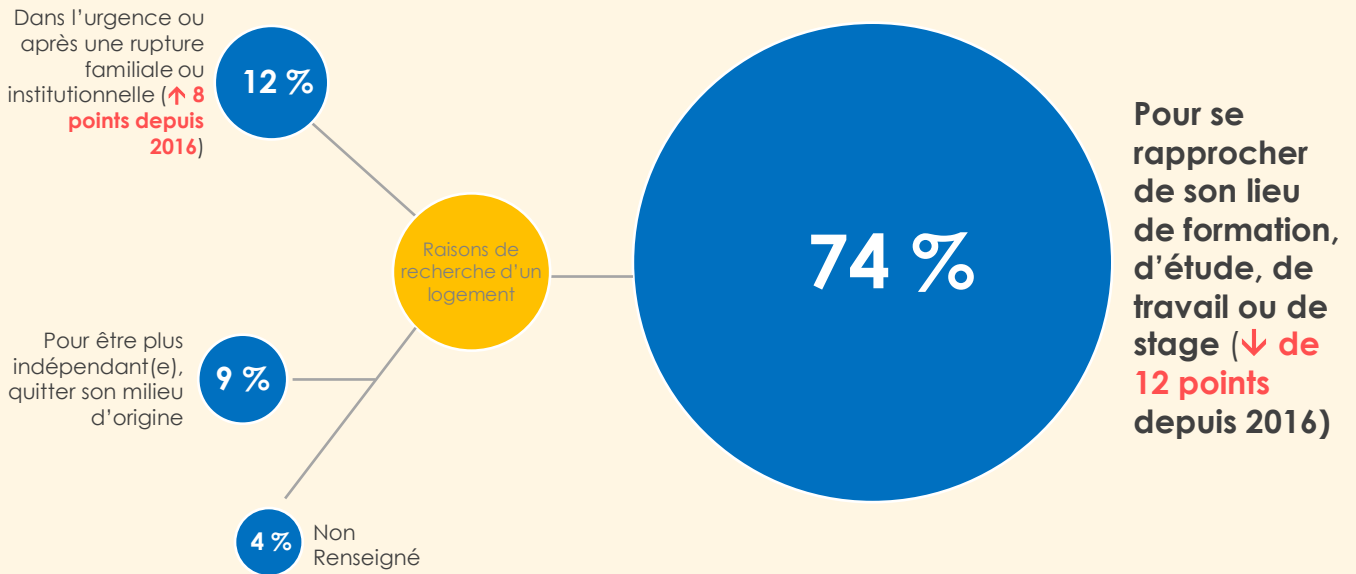


3.2. Dernier logement utilisé avant l'entrée

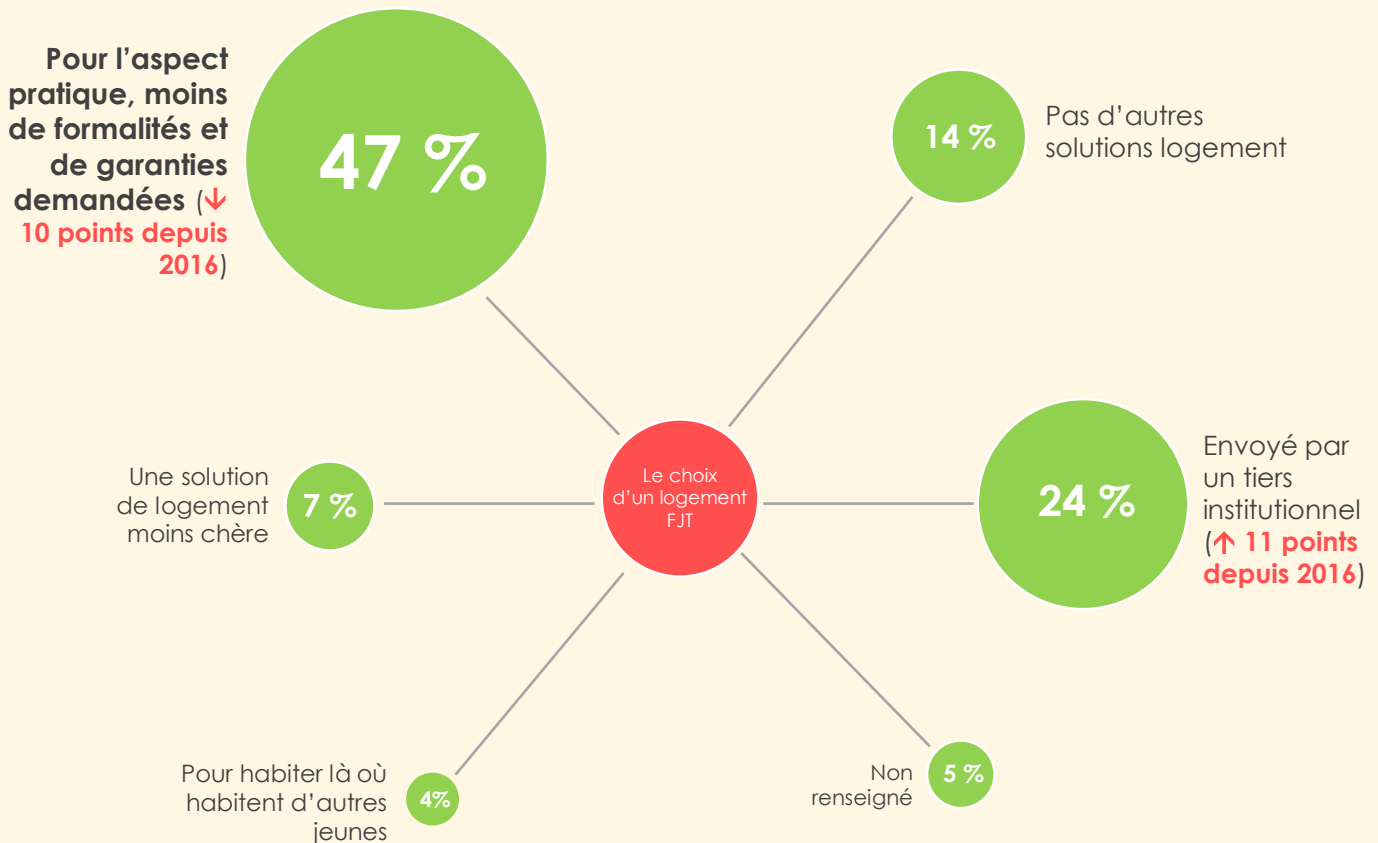
Plus de la moitié des jeunes reçus était hébergée au sein du domicile familial ou chez un tiers avant l'entrée à la résidence.



3.3. Raisons de recherche d'un logement

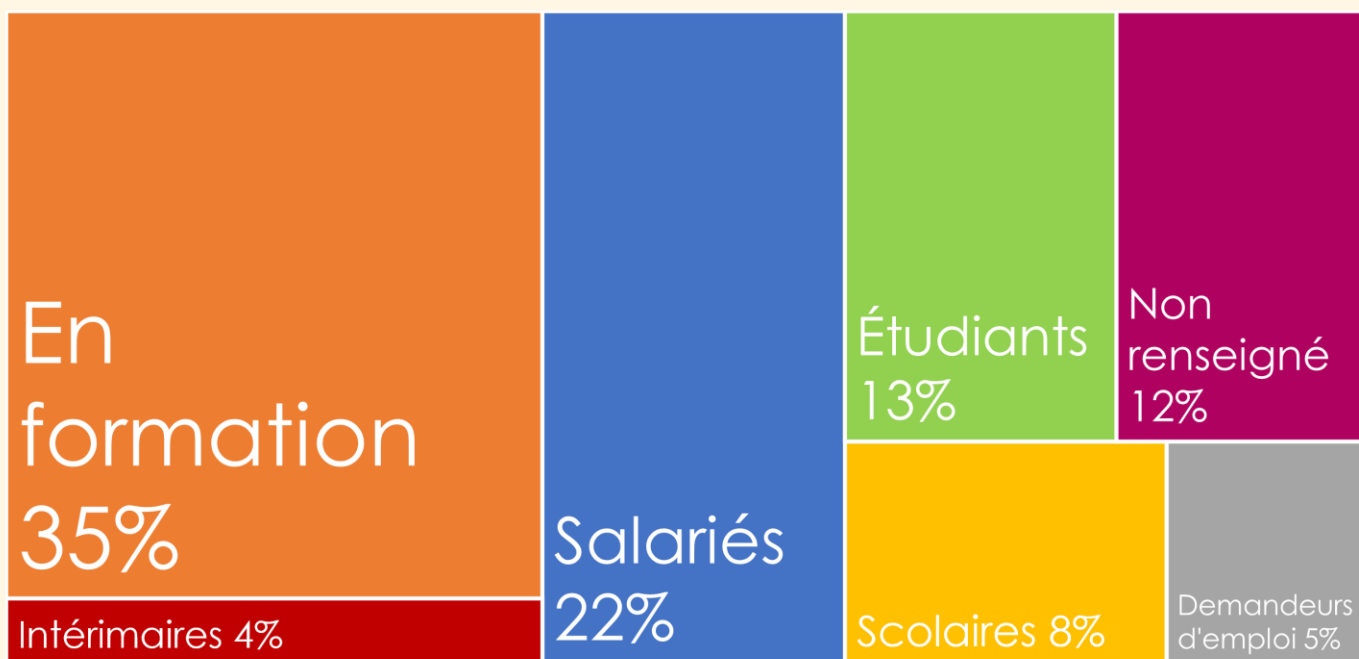


3.4. Raisons de choix d'un logement FJT



4. ACTIVITÉS

4.1. Statuts socioprofessionnels



Un tiers des jeunes reçus dans les résidences du département en 2017 est stagiaire de la formation professionnelle ou apprenti (↓ **3 points depuis 2016**).

Légende

Salariés : Contrat classique de durée indéterminée à temps plein et CIE / Contrat classique de durée indéterminée à temps partiel / Contrat classique de durée déterminée à temps plein et CIE / Contrat classique de durée déterminée à temps partiel / Contrats aidés (CI-RMA, CAE, CDP...).

En formation : Stagiaire de la formation professionnelle non rémunérée / Stagiaire de la formation professionnelle rémunérée + **Apprentis** : Contrat d'apprenti niveau IV et plus (Niveaux Bac et +) / Contrat d'apprenti niveau V (Niveaux CAP, BEP, BEPC).

Étudiants : étudiants de l'enseignement général et technique

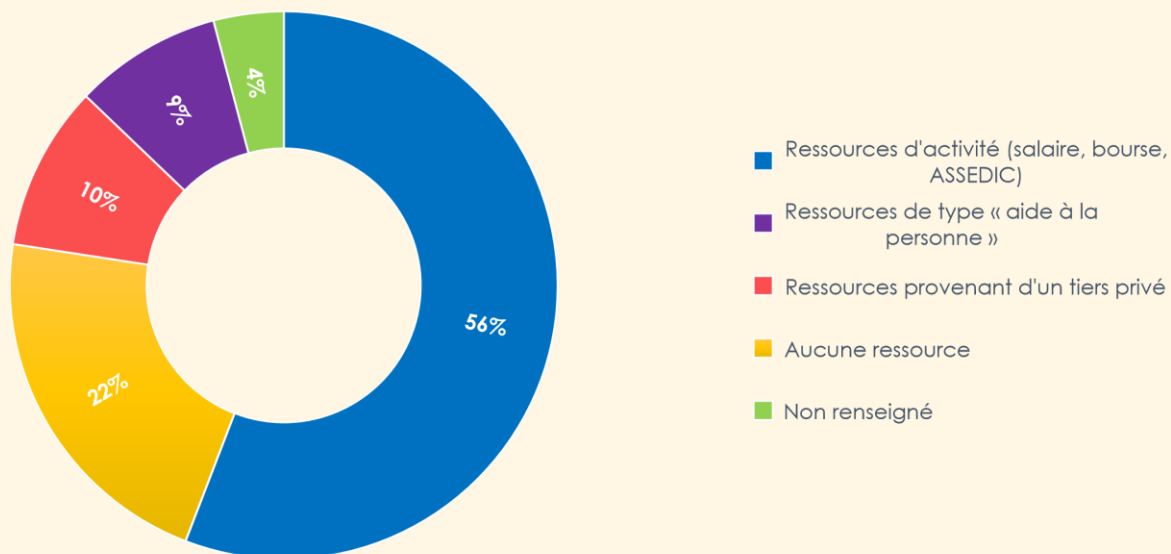
Scolaires : scolaires de l'enseignement général et technique

Demandeurs d'emploi : demandeurs d'emploi de catégorie 2, rémunéré ou non.

5. RESSOURCES

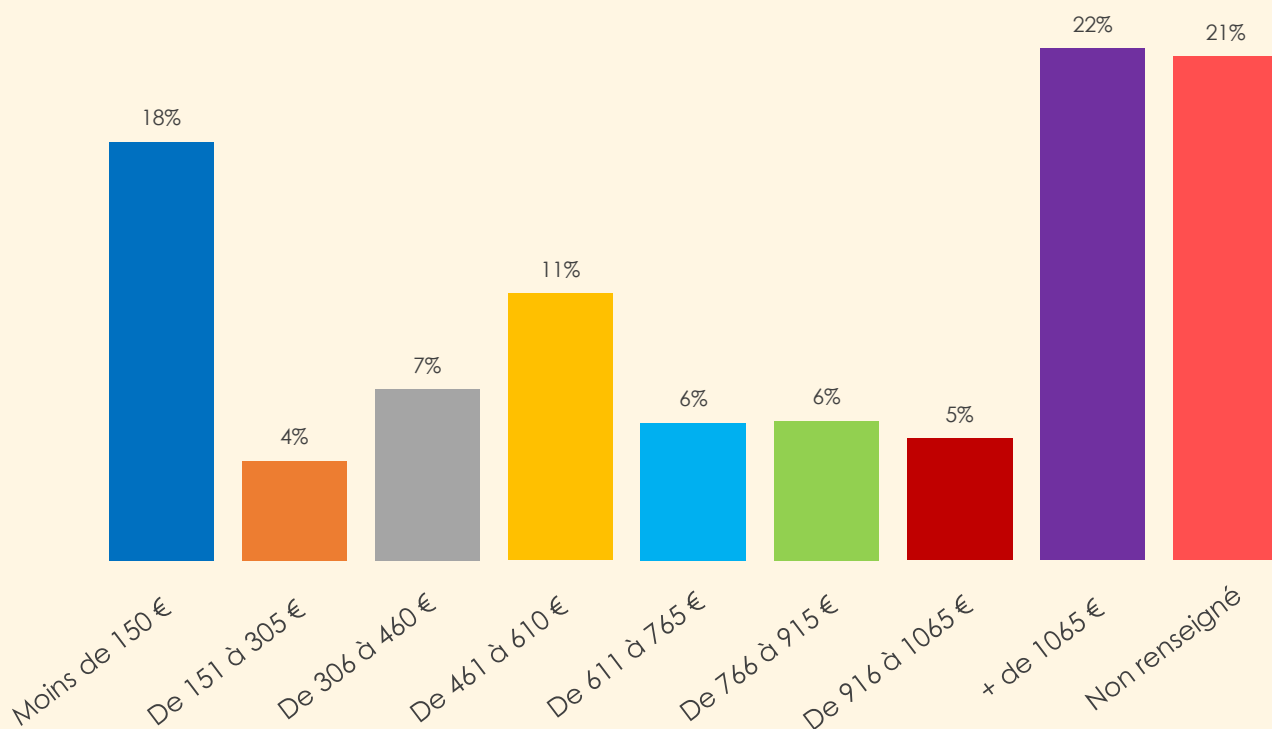
5.1. Nature des ressources

Plus de la moitié des jeunes reçus tire ses ressources de ses activités (↓ de 5 points depuis 2016).



5.2. Montant des ressources

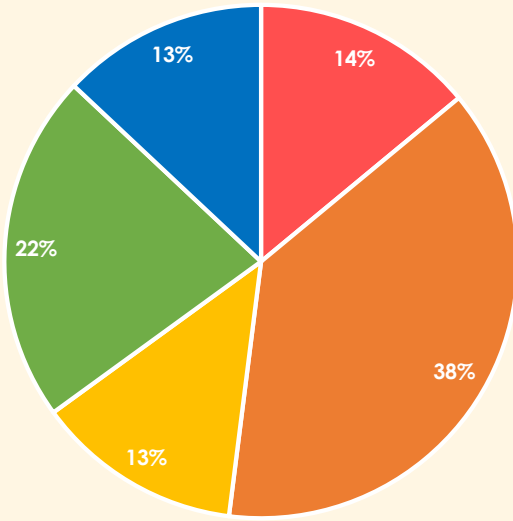
Plus d'un tiers des jeunes reçus gagne moins de 600 euros par mois.



6. FIN DU SÉJOUR

6.1. Durée du séjour

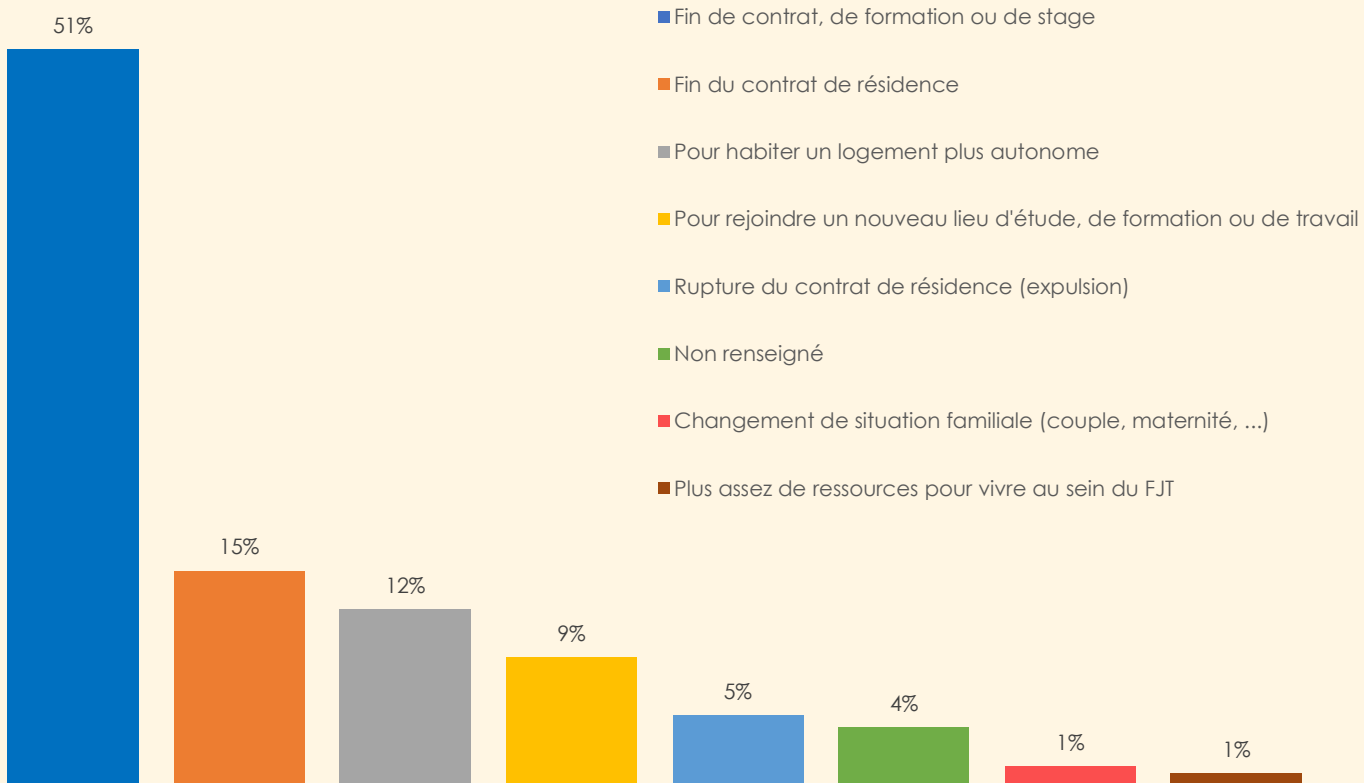
Deux tiers des jeunes reçus résident moins de 3 mois dans les structures du département.



Un jeune reçu sur cinq réside au minimum 6 mois, voire plus, dans les résidences.

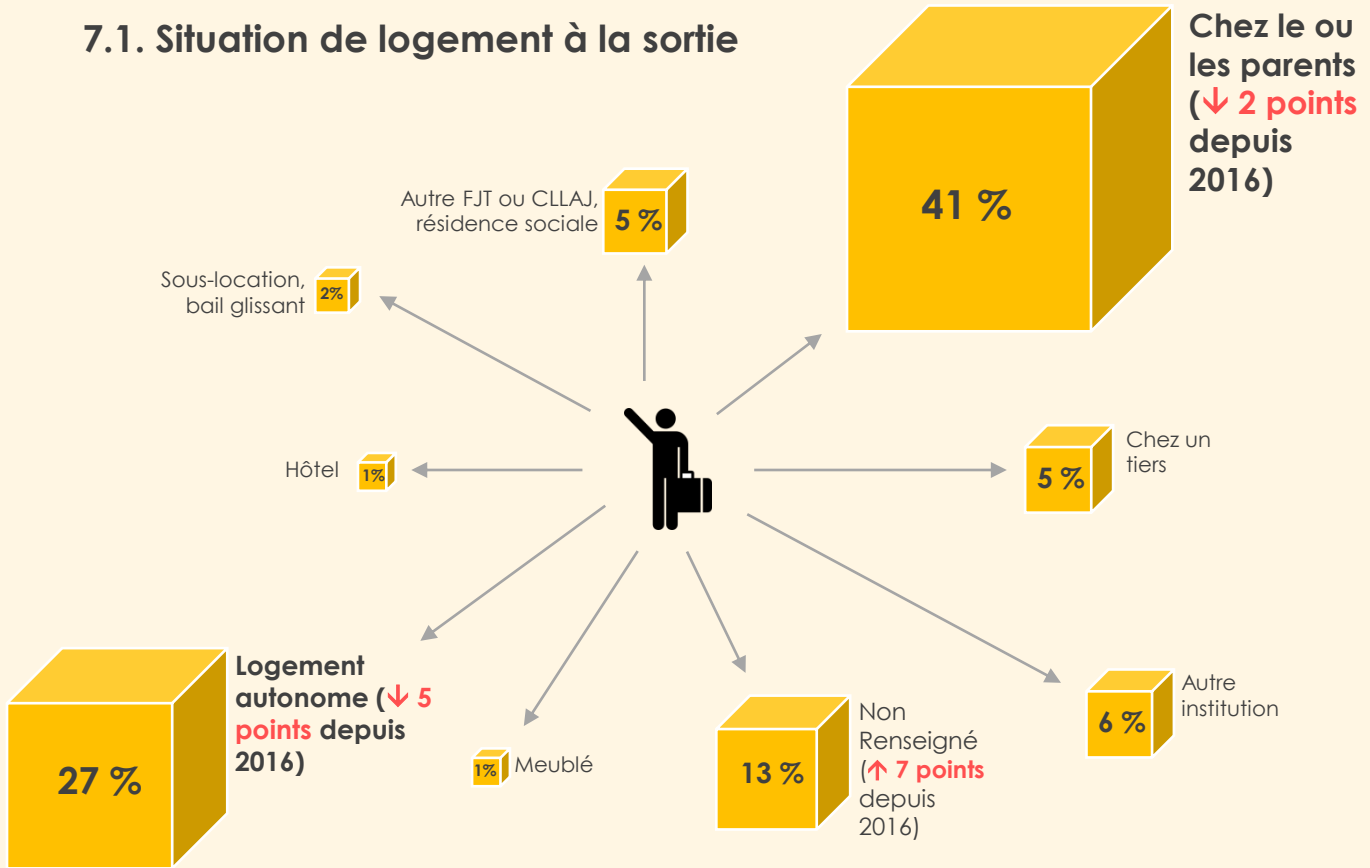
■ Moins d'une semaine ■ Entre 1 semaine et 3 mois ■ Entre 3 et 6 mois ■ Entre six mois et moins de un an ■ Un an et plus de un an

6.2. Raisons du départ du logement FJT

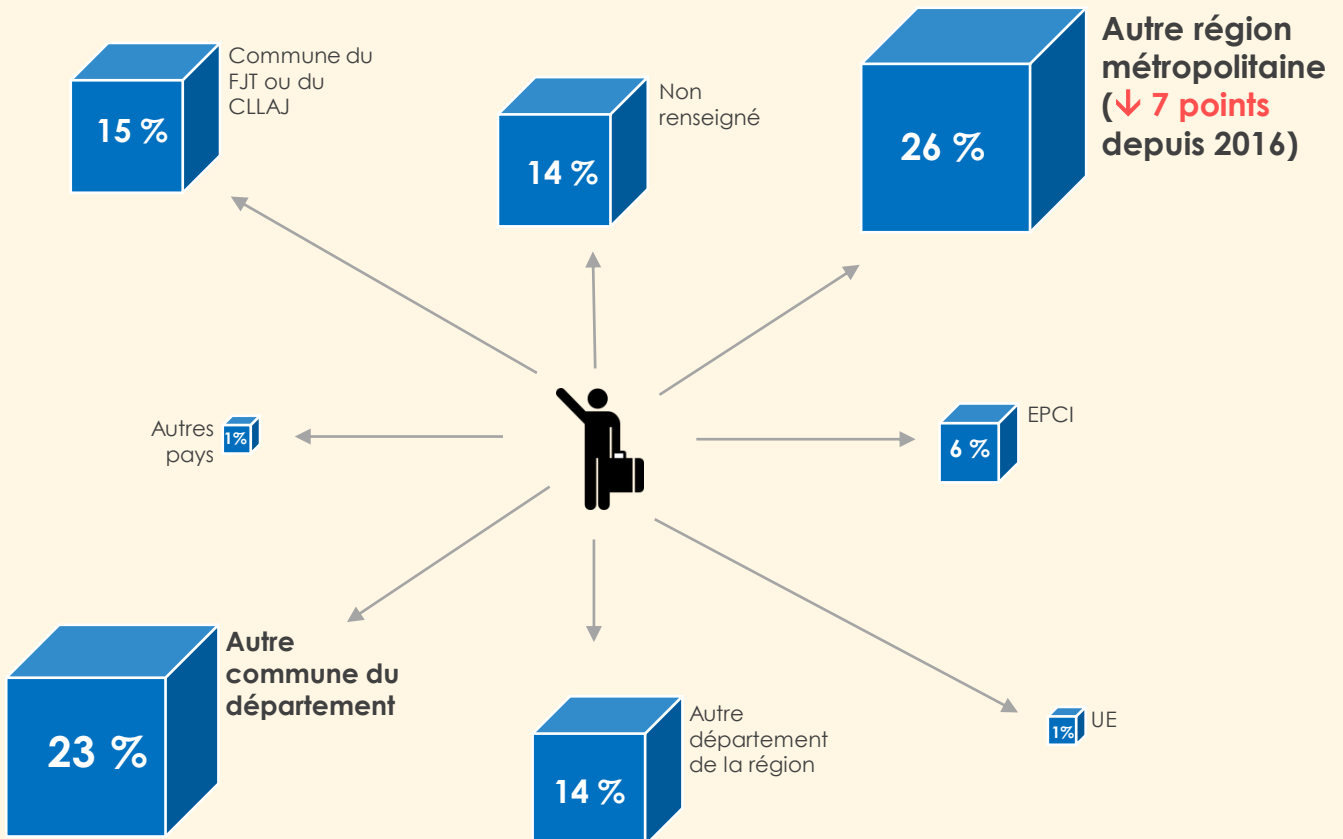


7. SITUATION À LA SORTIE

7.1. Situation de logement à la sortie



7.2. Lieu de destination à la sortie





UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES



Espace Robert Schuman
3 place de l'Europe
14200 Hérouville Saint-Clair



normandie@unhaj.org



02 31 53 75 00



www.habitat-jeunes-normandie.fr



URHAJ Normandie

Habitat Jeunes



Normandie
URHAJ
UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES